Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_74-DE

MUR DE SOLOGNE

République Française
Département de Loir-et-Cher
Liberté – Égalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mur-de-Sologne

Séance ordinaire du 22 octobre 2026

Délibération n° 74

Objet : COMMANDE PUBLIQUE // Acquisition et mise en service des logiciels iNoé et Espace Famille de la société AIGA – Approbation des devis et autorisation donnée au maire de les signer

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 22 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Mur-de-Sologne, légalement convoqué par le Maire le 15 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la salle des mariages désignée comme lieu de ses séances ;

Sous la présidence de : Yves VILLANUEVA, Maire.

La séance débute à 19h

Étaient présents :
M. Yves VILLANUEVA, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Marc MAQUET, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Michel LEFRANCOIS, Mme Sylvie CESSAC, M. Richard BERTRAND, M. Christophe COURANT, Mme Karine JACQUET, Mme Aurélie MOREIRA, Mme Edwige DO NASCIMENTO, M. Nicolas ICHE, M. Thomas DARDEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :
Mme Stéphanie LEPINE a donné pouvoir à Mme Edwige DO NASCIMENTO

Étaient absents / excusés :
Mme Catherine PAREY, M. Teddy LELONG, M. Pascal PICARD et Mme Sylvie BRIEZ

Secrétaire de séance :
M. Jean-Marc MAQUET

Dans le cadre de l'amélioration des services municipaux et de la modernisation des outils de gestion des activités périscolaires et de restauration scolaire, la commune souhaite mettre en place les logiciels iNoé et Espace Famille, proposés par la société AIGA.

Ces outils vont permettre de faciliter la gestion quotidienne des services accueillant les enfants, d'améliorer le suivi des inscriptions et des présences et de simplifier les échanges entre la mairie et les familles.

La société AIGA a transmis à la commune 2 devis en date du 28 août 2026, référencés D260800361 et D260800365 portant respectivement sur les logiciels, les services annuels et la formation des utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_74-DE

1. Présentation des logiciels et des fonctionnalités proposées

La solution iNoé est proposée en mode web, selon une formule de droit d'utilisation du logiciel avec facturation annuelle des services.

L'offre comprend notamment les modules suivants :

- Restauration scolaire : gestion des activités de restauration et des inscriptions.
- Périscolaire : gestion des accueils périscolaires et des enfants inscrits.
- Accueil de loisirs et séjours : gestion des activités de loisirs et des séjours organisés pour les enfants.
- Espace Famille : portail accessible par Internet permettant aux familles de gérer leur compte, de procéder aux inscriptions aux activités, d'échanger des documents et de communiquer avec les services municipaux.
- MOBI Animation : application de pointage mobile sur tablette ou smartphone Android, permettant de suivre les présences et de consulter les dossiers des enfants.
- API Particulier : interface permettant la récupération de certaines données familiales, notamment les données relatives au quotient familial, sous réserve de l'obtention des habilitations nécessaires.
- Communication avec les parents : outils de communication entre les familles et les services municipaux.
- Gestion électronique des documents (GED) : possibilité de stocker et d'échanger des documents dématérialisés dans les limites de l'espace de stockage prévu au contrat.
- Interface comptable Berger-Levrault : transfert des données comptables au format PES titres, avec paramétrage et accompagnement à la mise en place.

La solution prévoit un hébergement sur les serveurs de l'éditeur, une assistance technique, la maintenance et la mise à disposition des nouvelles versions dans le cadre du contrat annuel de services.

Cette organisation vise à faciliter le suivi administratif des activités, à centraliser les informations et à favoriser la dématérialisation des démarches des familles.

Les fonctionnalités retenues et les conditions de leur utilisation seront celles définies dans les devis et les conditions contractuelles de la société AIGA.

2. Détail des prestations et des coûts

Les devis présentés à la commune se répartissent comme suit.

A. Fourniture et mise en service des logiciels
Devis n° D260800361 :

Prestations	**Montant HT**
Modules logiciels et accès iNoé	4 620,00 €
Interface comptable Berger-Levrault PES titres	601,00 €
Frais d'ouverture de compte et mise en service iNoé	294,00 €
Mise en service de l'Espace Famille	764,00 €
Remises commerciales	− 1 393,70 €
Total HT du devis	4 885,30 €
TVA à 20 %	977,06 €
Total TTC	5 862,36 €

Le montant des modules et les remises sont présentés de manière regroupée pour faciliter la lecture ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_74-DE

Les services annuels sont ensuite facturés au tarif annoncé de 1 990 € HT par an, selon les conditions prévues au devis.

Article 3 – Autorisation de signature
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis, les contrats de services et de licence correspondants, ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre des prestations, dans les limites des offres approuvées par le Conseil municipal.

Article 4 – Crédits budgétaires
De prévoir les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget communal, sur les exercices concernés.

Article 5 – Exécution
De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 23 octobre 2026
Le Maire,
Yves VILLANUEVA

MAIRIE de MUR DE SOLOGNE (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_74-DE

B. Coût annuel des services
Devis n° D260800365 :

Prestations	Montant HT
Assistance technique annuelle, après remise	1 100,00 €
Hébergement, maintenance et accès à l'Espace Famille	992,00 €
Remise commerciale sur l'Espace Famille	– 102,00 €
Total annuel HT	1 990,00 €
TVA à 20 %	398,00 €
Total annuel TTC	2 388,00 €

Le devis précise que le coût des services de la première année est proratisé en fonction de la date de mise en service jusqu'au 31 décembre. Les années suivantes, la facturation annuelle intervient en janvier.

3. Synthèse financière
Le coût de l'opération se présente donc comme suit :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC
Logiciels et mise en service	4 885,30 €	5 862,36 €
Services annuels – première année au tarif annoncé	1 990,00 €	2 388,00 €
Total prévisionnel de la première année	6 875.30 €	8 250.36 €

Le coût récurrent des services est annoncé à 1 990 € HT par an, soit 2 388 € TTC, sous réserve des modalités de proratisation de la première année et des conditions de révision prévues au contrat.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal, sur les articles correspondant à la nature des dépenses.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux attributions du Conseil municipal et du maire ;

Vu les devis établis par la société AIGA le 28 août 2026, référencés D260800361 et D260800365 ;

Vu la nécessité de moderniser les outils informatiques utilisés pour la gestion des services périscolaires, de la restauration scolaire et des relations avec les familles ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une solution informatique adaptée aux besoins de la commune ;

Considérant la volonté de simplifier les démarches des familles et d'améliorer le suivi des inscriptions et des présences ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un portail famille accessible en ligne et d'outils de gestion centralisés ;

Considérant les conditions financières détaillées dans les devis transmis par la société AIGA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

Article 1 – Approbation des devis
D'approuver les devis de la société AIGA en date du 28 août 2026, référencés D260800361 et D260800365, relatifs à la fourniture et à la mise en service des logiciels iNoé et Espace Famille, aux services annuels associés ainsi qu'à la formation des utilisateurs.

Article 2 – Montant de l'opération
D'approuver le montant prévisionnel de la première année, comprenant les logiciels, leur mise en service, la formation et les services annuels, soit :

- 6 875,30 € HT ;
- 1 375,06 € TVA ;
- 8 250.36 € TTC.